

L'ÉTUDE DES TEXTES ET DES ŒUVRES EN CLASSE DE PHILOSOPHIE

La lecture et l'étude des textes et des œuvres constituent un élément structurant du cours, qui participe à son développement d'ensemble, aussi bien dans la voie générale que dans la voie technologique.

Obligatoire dans les classes de la voie générale, l'étude suivie d'une œuvre n'est pas réservée à la préparation d'un éventuel oral « du second groupe », et c'est pourquoi elle n'est pas renvoyée à la fin de l'année. Elle est destinée à accompagner un ou plusieurs chapitres du cours, sous des perspectives de travail variées et complémentaires (lecture et explication, analyse notionnelle, etc.).

Rappel des principaux éléments du programme relatifs aux auteurs et à l'étude suivie d'une œuvre

1. « L'étude d'œuvres de philosophes est inséparable de l'examen des notions. Au-delà de la culture qu'elle dispense, elle forme la matière même de l'enseignement de la philosophie. En accédant directement à la manière singulière dont un auteur formule un problème et en examine les différents aspects, l'élève nourrit sa réflexion pour envisager, selon une perspective plus large et plus profonde, les questions qui lui sont posées et les textes qu'il lui faut expliquer.

La liste des auteurs est organisée selon trois périodes : l'Antiquité et le Moyen Âge, la période moderne, la période contemporaine. Cette liste n'interdit pas au professeur, dans la conduite de son cours, de faire appel à d'autres auteurs. Elle l'oblige toutefois à choisir parmi les œuvres des auteurs mentionnés celle qui fait l'objet en classe d'une étude suivie. »

Les présocratiques ; Platon ; Aristote ; Zhuangzi ; Épicure ; Cicéron ; Lucrèce ; Sénèque ; Épictète ; Marc Aurèle ; Nāgārjuna ; Sextus Empiricus ; Plotin ; Augustin ; Avicenne ; Anselme ; Averroès ; Maimonide ; Thomas d'Aquin ; Guillaume d'Occam.

N. Machiavel ; M. Montaigne (de) ; F. Bacon ; T. Hobbes ; R. Descartes ; B. Pascal ; J. Locke ; B. Spinoza ; N. Malebranche ; G. W. Leibniz ; G. Vico ; G. Berkeley ; Montesquieu ; D. Hume ; J.-J. Rousseau ; D. Diderot ; E. Condillac (de) ; A. Smith ; E. Kant ; J. Bentham.

G.W.H. Hegel ; A. Schopenhauer ; A. Comte ; A.- A. Cournot ; L. Feuerbach ; A. Tocqueville (de) ; J.-S. Mill ; S. Kierkegaard ; K. Marx ; F. Engels ; W. James ; F. Nietzsche ; S. Freud ; E. Durkheim ; H. Bergson ; E. Husserl ; M. Weber ; Alain ; M. Mauss ; B. Russell ; K. Jaspers ; G. Bachelard ; M. Heidegger ; L. Wittgenstein ; W. Benjamin ; K. Popper ; V. Jankélévitch ; H. Jonas ; R. Aron ; J.-P. Sartre ; H. Arendt ; E. Levinas ; S. de Beauvoir ; C. Lévi-Strauss ; M. Merleau-Ponty ; S. Weil ; J. Hersch ; P. Ricoeur ; E. Anscombe ; I. Murdoch ; J. Rawls ; G. Simondon ; M. Foucault ; H. Putnam.

2. « En classe terminale générale, l'étude suivie d'une œuvre est obligatoire. Elle n'est pas séparée du cours dont elle accompagne le développement selon des modalités que le professeur détermine à partir des besoins de ses élèves. L'étude suivie d'une œuvre ne signifie pas nécessairement son étude intégrale. Il convient cependant de développer toujours une analyse précise d'œuvres ou de parties choisies qui présentent une ampleur suffisante, une unité et une continuité. Le professeur veille à ce que le choix de l'œuvre, ou des parties qu'il retient, soit propre à en favoriser la compréhension par tous les élèves. »
3. « En classe terminale technologique, une telle étude n'est pas obligatoire. L'étude de textes d'une ampleur suffisante est néanmoins requise. Elle accompagne le développement du cours selon des modalités que le professeur détermine à partir des besoins de ses élèves. Il convient que le choix des textes soit propre à en favoriser la compréhension par tous les élèves. »

Préconisations générales

Comme le stipule le programme, l'examen des notions et l'étude des œuvres sont inséparables :

- l'étude des œuvres ne constitue pas un objectif indépendant de l'examen des notions, à simple visée doxographique ou historiographique ;
- l'examen des notions n'est pas séparable de la lecture et de l'étude des textes ; c'est au contraire l'étude des œuvres des philosophes qui « forme la matière même de l'enseignement de la philosophie » et qui lui offre son élargissement et sa profondeur ;
- l'étude des œuvres n'est pas davantage séparable de l'articulation aux repères : elle permet d'actualiser, en contexte, leur sens proprement conceptuel.

Le professeur assure la progression de son enseignement en veillant à ces différentes articulations. Elles concernent aussi bien le travail effectué en cours avec les élèves, que celui qui leur est assigné en dehors de cours. Ces articulations trouvent également à se déployer dans les exercices proposés aux élèves (explications de texte ou dissertations, notamment).

Le travail effectué pendant le cours peut être utilement complété par des travaux en temps libre. La lecture de textes est proposée aux élèves en autonomie ou en autonomie relative ; elle est accompagnée, soit par la différenciation de certaines étapes, soit par l'indication d'objets particuliers (passages circonscrits, thématiques particulières) à étudier sous forme de préparation ou, complémentairement, à l'occasion de la reprise de travaux effectués en cours.

Le professeur veille à la réelle appropriation de l'étude des textes par les élèves et à son intégration dans la progression d'ensemble des apprentissages.

L'œuvre ou les textes qui font l'objet d'une étude suivie peuvent en être mobilisés lors des exercices écrits ou oraux proposés aux élèves et par lesquels ils développent les capacités indiquées par le programme. Il est utile de faire varier les perspectives ou les approches : un même texte ayant été travaillé, par exemple, sous une perspective morale et politique, peut être ultérieurement questionné sous une autre approche, ayant trait à la culture et à l'existence, ou à la connaissance, ne sorte que son appropriation et sa compréhension soient favorisées.

L'étude suivie de l'œuvre en voie générale

La lecture d'une œuvre ou, du moins, de textes d'ampleur raisonnable, est requise par le programme. Elle est conduite sur un temps suffisant pour permettre aux élèves d'appréhender l'unité intellectuelle et discursive d'une œuvre. À cet effet, les passages plus précisément étudiés sont rapportés aux perspectives structurant l'organisation et la progression générales de l'œuvre retenue.

L'étude suivie d'une œuvre n'est pas son étude linéaire, systématique ou supposément exhaustive. À l'inverse, la commodité consistant à recourir à des textes très courts (opuscules de quelques pages) doit être évitée.

Les élèves qui ont suivi en classe de première l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » sont partiellement familiarisés avec la lecture d'œuvres ou de textes philosophiques. On considère toutefois que la pratique de la lecture philosophique, surtout s'il s'agit d'œuvres et de textes amples et complexes, ne fait pas partie de leurs habitudes acquises. Il s'agit par conséquent d'accompagner tous les élèves dans ce qui constitue pour eux une découverte et un apprentissage nouveaux.

L'étude des textes en voie technologique

Dans les classes de la voie technologique, l'étude suivie d'une œuvre n'est pas obligatoire. Mais rien n'interdit d'y recourir, et l'on sait d'expérience que c'est le choix, pleinement légitime, de certains professeurs.

En règle générale, le professeur choisit entre l'étude de plusieurs textes extraits d'une même œuvre, et l'étude d'une série de textes empruntés à des œuvres ou à des auteurs distincts.

Si l'on ne recourt pas à l'étude suivie d'une œuvre, les textes étudiés doivent comporter une ampleur suffisante pour permettre aux élèves de la voie technologique de progresser dans une dimension de leur travail et de leur culture propice à l'acquisition et à l'exercice de leurs capacités philosophiques ainsi qu'à la poursuite de leurs études supérieures.